

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

Séance du lundi 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h04, en mairie, sous la présidence de M. BRIAND Sébastien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de votants : 10 + 3 pouvoirs

Présents (10) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; DA RUGNA Roselyne ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ; Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BIBOLLET Maxime ; ALBANEL Xavier ; BASTARD-ROSSET Benoît.

Absent (1) : M. CREDOZ Pierre

Pouvoirs (3) : Mme BULEUX Nathalie donne pouvoir à M. Frédéric PERRISSIN-FABERT

Mme HARZO Marie donne pouvoir à Mme MEILLIER Claire

M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à Mme CORBINEAU Elodie

Mme Evelyne POYET-MOREUL a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION
N° 2025-035**

**DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°1 et N°2
BUDGET PRINCIPAL 2025**

Des études ont été imputées sur le compte 203/2031 pour les travaux route du Sulens suite aux intempéries du 06 mai 2021 pour un montant total de 12 420 €. Les travaux ayant été réalisés il y a lieu de les intégrer dans leur compte définitif. Au budget 2025, il a été voté la somme de 7 032 € au chapitre 041 (investissement Dépenses) et au chapitre 041 (investissement Recettes) en « Opérations d'ordre ». Afin de procéder à l'intégration au compte définitif, il y a lieu d'abonner ces deux comptes pour 5 388 €.

Le conseil municipal doit prendre la décision modificative n°1 suivante sur le budget principal en Investissement en « Opérations d'ordre »

| INVESTISSEMENT | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|--------------|--------------|
| Chapitre 041 | + 5 388,00 € | |
| Chapitre 041 | | + 5 388,00 € |

Afin de régler le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales du mois de décembre 2025 d'un montant de 7 301,00 €, le conseil municipal doit prendre la **décision modificative n°2** suivante sur le Budget Principal en Dépenses de Fonctionnement :

Au Chapitre **011** – Charges à caractères général, compte **60611** – Eau et assainissement soit retiré 288 € afin d'abonder le chapitre **014** – Atténuations de produits, compte **7392221** – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

| FONCTIONNEMENT | DEPENSES | DEPENSES |
|-------------------------------|------------|------------|
| Chapitre 011 – Compte 60611 | - 288,00 € | |
| Chapitre 014 – Compte 7392221 | | + 288,00 € |

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les décisions modificatives n°1 et n°2 décrites ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND

La secrétaire de séance,
Evelyne POYET-MOREUL



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sébastien Briand".